

Nombre de membres élus au Bureau : 50	Membres en fonction : 50	Membres présents : 33	Absent(s) excusé(s) : 7	Absent(s) : 10	Pouvoir(s) : 1
--	-----------------------------	--------------------------	----------------------------	----------------	-------------------

Date de convocation : 27 novembre 2018

Vote(s) pour : 34
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 3 décembre 2018,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2018-12-03-BD-7.2 :

Versement par anticipation au vote du Budget Primitif 2019 d'une avance sur contribution financière à l'ESAL-CEFEDM.

Rapporteur : Monsieur Thierry HORY

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU les statuts de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle ESAL-CEFEDM,
VU la délibération du Bureau en date 16 avril 2018 octroyant à l'EPCC ESAL-CEFEDM une contribution financière de 2 112 020 € au titre de l'année 2018,
CONSIDERANT la nécessité pour l'EPCC ESAL-CEFEDM de disposer des moyens nécessaires à son fonctionnement avant l'adoption du Budget Primitif 2019 de Metz Métropole,

DECIDE de verser une somme de 704 006 € à l'EPCC ESAL-CEFEDM correspondant à 4/12^{ème} de la contribution octroyée en 2018. L'avance sera versée en une seule fois après présentation par l'EPCC ESAL-CEFEDM de son budget prévisionnel pour 2019 et d'un plan de trésorerie prévisionnel pour le premier semestre 2019.

Pour extrait conforme
Metz, le 4 décembre 2018
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



Résumé de l'acte
057-200039865-20181203-12-2018-DB7-2-DE

Numéro de l'acte : 12-2018-DB7-2
Date de décision : lundi 3 décembre 2018
Nature de l'acte : DE
Objet : Versement par anticipation au vote du Budget Primitif 2019 d'une avance sur contribution financière à l'ESAL-CEFEDM
Classification : 7.7 - Avances
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 05/12/2018
Numéro AR : 057-200039865-20181203-12-2018-DB7-2-DE
Document principal : 99_AU-ERDP7.2.pdf

Historique :

04/12/18 17:03	En cours de création	
04/12/18 17:04	En préparation	Catherine DELLES
05/12/18 08:19	Reçu	Catherine DELLES
05/12/18 08:21	En cours de transmission	
05/12/18 08:22	Transmis en Préfecture	
05/12/18 08:29	Accusé de réception reçu	